

A2EI SERVICES
Société à responsabilité limitée (en liquidation)
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18, Rue de la fontaine - 41700 FRESNES
B 791 462 278 RCS BLOIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente juin,
A 14 heures,

Les associés de la société A2EI SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 250 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 18, Rue de la fontaine - 41700 FRESNES, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Madame Nathalie CLEMENT, titulaire de 125 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Bruno CLEMENT, titulaire de 125 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno CLEMENT, gérant associé.

Madame Nathalie CLEMENT, également associée, remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de liquidation,
- Pouvoirs à donner.

Le liquidateur donne ensuite lecture de son rapport et demande aux associés d'approuver le compte définitif de liquidation.

A l'issue de cette lecture, la discussion générale est ouverte.

Diverses observations sont présentées. Le liquidateur répond aux questions posées.

Personne ne demandant plus la parole, le liquidateur met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde positif de 20 967.74 Euros.

Il est précisé qu'une somme de 5 000 €, représentant le montant du capital social par apport en numéraire des associés, leur est réservé.

Ainsi, le solde restant ressort à la somme de 15 967.74 Euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 20 967.74 Euros, au prorata des parts sociales de chaque associé, ce qui représente la répartition suivante :

- Attribution à Monsieur Bruno CLEMENT.....10 483.87 Euros

(dont 2 500 Euros correspondant à l'apport en numéraire effectué par Monsieur Bruno CLEMENT à la constitution)

- Attribution à Madame Nathalie CLEMENT.....10 483.87 Euros
(dont 2 500 Euros correspondant à l'apport en numéraire effectué par Madame Nathalie CLEMENT à la constitution)

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder à cette répartition entre les associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la société dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour et donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

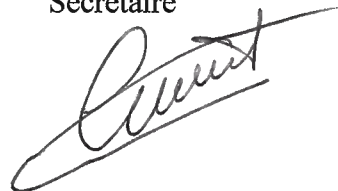
Bruno CLEMENT

Président



Nathalie CLEMENT

Secrétaire



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

BLOIS I

Le 09/12/2024 Dossier 2024 00031768, référence 4104P01 2024 A 01599

Enregistrement : 399 € Penalités : 40 €

Total liquidé : Quatre cent trente-neuf Euros

Montant reçu : Quatre cent trente-neuf Euros